



Centre Social et Socioculturel l'Oustal

# Projet pédagogique Salle des Jeunes

Année 2020



## Table des matières

I.	Contexte .....	2
A.	L'organisateur : l'Oustal, grandes lignes du projet social.....	2
B.	Le public : les 11-13 ans, les 14-17 ans et les 18-25 ans .....	3
C.	Le lieu : Descriptif de la salle des jeunes .....	4
D.	Ouverture : Horaires d'ouverture et temps méridien.....	4
II.	Intentions éducatives et évaluations .....	5
A.	Rappel du projet éducatif.....	5
B.	Objectifs pédagogiques et opérationnels .....	6
C.	Outils et modalités d'évaluation .....	8
III.	Les activités .....	9
A.	Les différents types d'activités proposées .....	9
B.	Présentation de la pédagogie de projet, outil particulier du lieu .....	9
C.	Les modalités d'inscription et de participations à ces temps d'accueil et d'activités.....	10
IV.	Temps d'accueil, de vie quotidienne.....	10
A.	Principes généraux .....	10
B.	Organisation des temps d'accueil, journée type .....	10
C.	Accueil des enfants en situation de handicap, PAI et autres particularités .....	11
V.	L'équipe pédagogique .....	11
A.	Rôles et missions de chacun.....	11
B.	Modalités de fonctionnement de l'équipe pédagogique.....	12
C.	Accueil des Stagiaires .....	12
VI.	Le cadre, la loi, les règles de vie .....	12
A.	Le cadre et la loi.....	12
B.	Les règles de vie.....	13
C.	Outils mis en place : feuille d'inscriptions, comptabilisation des présences, .....	13
D.	La communication avec les parents .....	14
E.	Rappel de la différence entre sanction et punition.....	14

## I. Contexte

### A. L'organisateur : l'Oustal, grandes lignes du projet social

Au sein de la commune de Saint Jean du Gard se trouve le Centre Social l'Oustal. Le Centre Social est reconnu comme tel depuis 2004 par la Caisse d'Allocation Familiale. Il est de plus adhérent à la fédération des centres sociaux et socioculturels de France. L'association l'Oustal à l'origine du centre social est le fruit de la transformation d'une association bien plus ancienne : le CAEJ (Centre d'Animation Enfance Jeunesse) fondée en 1981. Le centre social est découpé en quatre secteurs :

- Le secteur solidarité : On y retrouve l'épicerie solidaire, la boutique, la MSAP (Maison de Service Au Public) et de nombreux autres projets et actions ponctuelles.
- Le secteur famille : Différents projets et actions y sont proposés tels que vacances familles, les actions autour de la parentalité, l'accompagnement scolaire, Atout familles...
- Le secteur enfance/jeunesse : Ce secteur est découpé en deux axes distincts. L'enfance, où l'on retrouve un ALSH pour les 3-11 ans qui fonctionne les mercredis à la journée et pendant les vacances scolaires tous les jours du lundi au vendredi. Et la jeunesse avec une salle des jeunes qui accueille les adolescents de 11 à 18 ans ainsi que les jeunes majeurs jusque 25 ans.
- Le secteur de l'accueil : Ce secteur est chargé d'orienter toute personne se présentant ou appelant le centre social mais aussi de coordonner les associations, le secteur senior etc.

La salle des jeunes s'inscrit dans le cadre du centre Social. Ainsi, les objectifs fixés par ce projet pédagogique seront intrinsèquement liés à ceux fixés par le projet social. Il est donc important de faire le point sur les grandes lignes du projet social.

De manière générale, un centre social a pour vocation, à travers une équipe de professionnels, de soutenir les projets et actions des habitants. Le but est donc, comme le rappelle le projet social, de ne pas «faire pour» mais bien de «faire avec». C'est dans ce cadre que découleront les objectifs généraux cités ci-dessous et fixés par le projet social :

- Consolider les actions développées par le centre social et socioculturel en direction des enfants et des jeunes. Cet objectif est certainement celui qui concernera le plus la salle des jeunes, bien que chaque objectif du projet social puisse trouver sa place. Cet objectif se décline en plusieurs objectifs opérationnels tels que : permettre aux jeunes de mettre en place leurs projets, impliquer les jeunes dans la vie en collectivité, agir pour l'éducation au numérique, favoriser l'ouverture culturelle, la pratique du sport et mettre en place une continuité dans l'accueil et l'accompagnement des enfants & des jeunes de 3 à 25 ans.
- Favoriser le lien social et l'intergénérationnel. Cet objectif nous concerne lui aussi directement et nous nous attacherons à le faire vivre à travers ces différents objectifs opérationnels : créer du lien et de la mixité intergénérationnelle, sociale, géographique ; favoriser la participation du public le plus large.
- Dynamiser la communication du centre social et socioculturel : Cet objectif est nécessaire au bon fonctionnement du centre social mais aussi de la salle des jeunes puisqu'il va permettre au public d'identifier les actions menées par le centre social et d'apporter de la visibilité aux

projets et actions en amont de leur mise en œuvre. Pour cela différents objectifs opérationnels ont été développés : être un lieu privilégié d'écoute et d'orientation, recenser les besoins et souhaits des habitants, aller à la rencontre des habitants des communes limitrophes, permettre une meilleure visibilité par les habitants, usagers et partenaires des actions développées par l'Oustal.

- Encourager et diversifier le partenariat : Le partenariat a de multiples intérêts. Il permet, entre autres, de mutualiser les compétences de chacun dans un but commun. Cet objectif est étayé par différents objectifs opérationnels : travailler en réseau, mettre en commun des besoins et des ressources.

Cette liste présente les objectifs généraux du projet social mais ne présente qu'une partie des objectifs opérationnels, cependant cette liste suffit à donner une idée de l'orientation et du souhait de mise en œuvre du projet social voulu par le conseil d'administration de l'association et validé lors de l'assemblée générale de 2018.

## B. Le public : les 11-13 ans, les 14-17 ans et les 18-25 ans

La salle des jeunes a été initialement prévue à destination des 11-25 ans. Il existe cependant une grande différence entre les besoins, les envies, les objectifs d'un adolescent de 11 ans et d'un jeune majeur de 18 ans, différence encore plus importante avec un adulte de 25 ans. Ainsi, ces différents publics pourront se retrouver ponctuellement sur certaines actions mais ne se retrouveront pas forcément sur les animations du quotidien.

Pour les plus jeunes parmi le public que nous accueillons (les 11-13 ans), l'objectif principal sera de les accompagner dans leur nouvelle vie de collégien (éducation au numérique, sensibilisation aux fausses informations, responsabilisation...). Il sera important aussi de faire la passerelle entre l'ALSH et la salle des jeunes. En effet, le fonctionnement n'étant pas le même au sein de l'ALSH et au sein de la salle des jeunes, il semble nécessaire de permettre au plus grand de l'ALSH de rencontrer les jeunes qui fréquentent la salle des jeunes et ainsi, leur donner possibilité de participer ponctuellement à des animations afin de préparer leur arrivée au sein du groupe.

La deuxième tranche d'âge : les 14-17 ans sont, pour leur part, dans leur dernière année de collège, de lycée ou de centre de formation. Leur besoin dans la continuité des 11-13 ans est en générale surtout de s'émanciper. Il sera donc particulièrement intéressant avec cette tranche d'âge, de les accompagner dans la mise en œuvre de projets et de séjours. C'est un âge où il est nécessaire aussi d'avoir des repères ; et la salle des jeunes se doit d'être un lieu d'écoute, d'informations et parfois d'orientation où les jeunes peuvent poser leurs questions sans peur du jugement, notamment par rapport à des sujets sensibles comme la sexualité, les addictions mais aussi pour toute autre question.

Enfin, la dernière tranche d'âge : les 18-25 ans poursuivent leurs études ou entrent dans le monde du travail. Leurs préoccupations sont encore différentes mais dans la continuité des 14-17 ans. L'objectif est de les accompagner dans la mise en œuvre de projets, manifestations, séjours. Un des sujets importants avec cette tranche d'âge est l'insertion professionnelle. Dans ce cadre, il serait intéressant, par exemple, de permettre aux jeunes qui souhaitent s'investir dans le milieu de l'animation d'obtenir

le BAFA afin de pouvoir faire partie, par la suite, des équipes d'animation du centre social ; mais aussi, tout simplement, de les mettre en relation avec des associations telle que la mission locale.

Malgré les différences liées à ces trois tranches d'âges, certains besoins restent communs et concernent tous les jeunes, peu importe l'âge : l'accès à la culture, la pratique sportive, l'éducation au numérique, l'espace d'écoute et d'informations. C'est à travers ces différents sujets que nous pouvons créer du lien.

Pour finir, ces jeunes sont en majorités des résidents de la commune de Saint Jean du Gard mais viennent aussi des communes voisines : Thoiras, Corbès, Mialet et de toutes les communes de la Vallée Borgne allant jusque Saint André de Valborgne. Certaines spécificités de ce secteur sont à prendre en compte. La mobilité très limitée est un aspect important. En effet, il est très compliqué pour les jeunes qui n'habitent pas la commune de Saint Jean du Gard de se déplacer autrement que par le biais de leurs parents puisque l'offre de transport en commun est très limitée. La commune de Saint Jean du Gard bénéficie d'un collège et d'un lycée professionnel, cependant le lycée général se situe à Alès, la sous-préfecture du Gard, qui est à une trentaine de kilomètres de Saint Jean du Gard.

### C. Le lieu : Descriptif de la salle des jeunes

La salle des jeunes se situe au sein de l'espace Paulhan, dans le même espace que les locaux administratifs du centre social l'Oustal. La salle se trouve au rez-de-chaussée de l'espace Paulhan, elle est donc accessible aux personnes en situation d'handicap. On peut trouver dans cette salle, six ordinateurs connectés à internet, une bibliothèque, deux canapés ainsi qu'un écran de télévision. Enfin on peut y trouver des jeux de société, du matériel de création et du matériel sportif. La salle des jeunes est par ailleurs équipée d'un WC et de deux lavabos. Enfin, cette salle est équipée d'une climatisation. La salle des jeunes a une capacité d'accueil de trente personnes, bien que nous la déclarions auprès des services compétents pour vingt-quatre personnes.

La salle des jeunes, mais aussi plus globalement l'espace Paulhan, sont situés en zone inondable, il est donc nécessaire d'être vigilant en cas de phénomène climatique particulier type phénomène cévenole ; et de ne pas hésiter à évacuer les locaux en cas de montée importante du niveau du Gardon.

### D. Ouverture : Horaires d'ouverture et temps méridien

La salle des jeunes, telle qu'elle existe actuellement, a ouvert ses portes au public durant les vacances d'hiver 2019 au sein de l'espace Paulhan. L'organisation en terme de fréquence et de temps d'ouverture est la suivante :

- La salle des jeunes est ouverte tous les mercredis durant les périodes scolaires de 13h30 à 18h.
- Durant les périodes de vacances scolaires, la salle des jeunes est ouverte du lundi au vendredi de 10h à 18h sans interruption. La salle des jeunes reste ouverte durant la pause méridienne afin que les plus jeunes parmi le public accueilli, ne se retrouvent pas livrés à eux-mêmes durant ce temps. En effet, certains parents qui, par exemple, refusent que leur enfant quitte la salle des jeunes seul, peuvent être frileux à l'idée que leur enfant se retrouve seul durant la pause

méridienne. Le centre social ne fournit pas le repas au public accueilli ; néanmoins, il laisse à disposition la salle des jeunes aux ados afin qu'ils puissent prendre leur déjeuner.

- En dehors de ces temps d'accueil réguliers, certains évènements ponctuels peuvent se dérouler en soirée ou pendant le week-end. La salle des jeunes peut donc être ouverte exceptionnellement à ces occasions. En cas d'ouverture hors temps réguliers, les horaires seront définis et communiqués en amont aux parents afin qu'ils puissent s'organiser au mieux.
- En dehors de ces temps qui sont réservés aux jeunes de 11 à 18 ans, la salle des jeunes est ouverte une demi-journée par semaine aux 18-25 ans le jeudi après-midi, tout en sachant que les 1er et 3ème jeudi après-midi de chaque mois est le jour de permanence de la Mission Locale d'Insertion Jeune d'Alès.
- Et pour finir, les séjours. Deux séjours seront proposés aux jeunes chaque année. Ils pourront prendre différentes formes au gré des projets : court séjour, séjour de vacances, séjour à l'étranger... Les départs en séjour se feront via la salle des jeunes.

## II. Intentions éducatives et évaluations

### A. Rappel du projet éducatif

Le projet éducatif découle directement du projet social mais est spécifique au secteur enfance jeunesse. Ainsi, il va fixer les objectifs qui concernent particulièrement l'ALSH des 3-11 ans et la salle des jeunes des 11-25 ans.

L'orientation fixée par le projet éducatif est le suivant : «Contribuer à la construction d'une société démocratique, solidaire, respectueuse de la différence et de la dignité de chacun». De cette volonté découle des objectifs :

Objectifs Généraux	Objectifs opérationnels
Contribuer à la formation citoyenne	Apprendre la démocratie
	Sensibiliser à l'engagement social
	Favoriser l'éducation à l'environnement et développement durable
Contribuer à former des adultes épanouis et autonomes	Connaître et respecter son corps
	Développer ses compétences, se former
	Favoriser l'apprentissage de l'autonomie
Apprendre à vivre ensemble	Sensibiliser à la solidarité et au partage
	Reconnaître l'autre et ses différences
	Favoriser les relations intergénérationnelles
	Permettre la mixité sociale et culturelle
Favoriser l'ouverture culturelle	Participer à l'initiation aux Arts
	Répondre aux besoins de mobilité

Le projet éducatif définit aussi des outils pédagogiques qui permettront d'atteindre les objectifs généraux et opérationnels. Ces outils sont :

- L'apprentissage par le jeu : D'après Lev Vygotsky, «le jeu est la principale source de développement des enfants, que ce soit sur le plan affectif, social, physique, langagier ou cognitif». Confronté à des règles, l'enfant doit mettre en place des stratégies, s'adapter, collaborer et réfléchir par lui-même.
- La pédagogie active : Elle a pour objectif de rendre l'enfant (le jeune) acteur de ses apprentissages, afin qu'il construise ses savoirs à travers des situations pratiques.
- La pédagogie de projet, qui est une forme de pédagogie active : Elle permet, par le biais de la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet et ainsi, rendre les enfants et adolescents acteurs de leurs apprentissages ou de leurs actions.

Enfin, le projet éducatif définit également des outils d'évaluation :

- Une enquête de satisfaction spécifique à chaque période ou action.
- Des réunions bilan effectuées par les équipes pédagogiques à chaque fin de période ou d'action.
- Mise en place de réunion formelle et informelle pour chaque action.
- Une réunion d'évaluation annuelle mise en place par l'Oustal, entre les responsables et la commission de suivi du projet éducatif.

Ainsi, les objectifs pédagogiques précisés par le présent document, découleront eux même des objectifs définis ci-dessus.

## B. Objectifs pédagogiques et opérationnels

<p><b>Apprendre la démocratie :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se baser sur l'actualité pour comprendre les enjeux démocratiques &amp; sociaux en France et dans le monde.</li> <li>• Mettre en œuvre la démocratie dans les prises de décisions au sein de la salle des jeunes (projets, actions, programmes d'activités...).</li> </ul>
<p><b>Sensibiliser à l'engagement social :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager les jeunes à s'engager dans des projets comme le réseau jeune, le conseil municipal des jeunes.</li> </ul>
<p><b>Favoriser l'éducation à l'environnement et au développement durable :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer régulièrement des animations en lien avec la nature (canoé, randonnée...) et en profiter pour faire de la pédagogie autour de l'environnement.</li> <li>• Travailler au sein de la salle des jeunes et des séjours, sur tous les gestes du quotidien qui peuvent s'inscrire dans la notion de développement durable.</li> </ul>

<p><b>Connaître et respecter son corps :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir à disposition dans la salle des jeunes de la documentation et des contacts pour tout ce qui a trait à la sexualité et aux addictions.</li> <li>• Laisser la place aux jeunes de s'exprimer et proposer des temps pour échanger autour du corps et de sa représentation.</li> </ul>
<p><b>Développer ses compétences, se former :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer aux jeunes du territoire des formations BAFA en leur permettant par la suite de faire leur stage pratique dans nos structures.</li> <li>• Centraliser les informations sur les formations d'éducation populaire.</li> <li>• Faciliter la mise en relation des jeunes avec la MLJ, le pôle emploi, l'association « offre et demande ».</li> </ul>
<p><b>Favoriser l'apprentissage de l'autonomie :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager à la conception et la réalisation de projets/actions en impliquant les jeunes à toutes les étapes.</li> <li>• Proposer des séjours en gestion libre (type camping, bivouac).</li> <li>• Proposer une participation active des jeunes à la conception du programme d'activités.</li> </ul>
<p><b>Sensibiliser à la solidarité et au partage :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer au moins deux fois par an aux jeunes de s'investir sur des actions altruistes (événement caritatif, nettoyage de zones naturelles...).</li> <li>• Développer le partage au sein du groupe à travers des temps informelles (mise à disposition des compétences de chacun aux autres) et des temps formelles (Repas partagés par exemple).</li> </ul>
<p><b>Reconnaître l'autre et ses différences :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'ouverture d'esprit des adolescents aux différences : culture, genre, idée, à travers divers médias (film, musique, livre...).</li> <li>• Permettre à chacun d'exprimer son point de vue dans un cadre apaisé.</li> </ul>
<p><b>Favoriser les relations intergénérationnelles :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les projets/actions communs avec les autres secteurs du centre social (secteur famille, secteur solidarité, secteur sénior).</li> <li>• « Sage est la jeunesse qui s'éclaire du vécu de la vieillesse »<sup>1</sup> Ne pas hésiter à mettre cet adage en pratique et s'appuyer sur les compétences et connaissances des plus anciens.</li> </ul>
<p><b>Permettre la mixité sociale et culturelle :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvrir la salle des jeunes sur l'extérieur (rencontre inter-centre et action multi secteur).</li> <li>• Continuer à proposer des actions gratuites et des sorties à moindre cout afin que chacun puisse y participer.</li> </ul>

<sup>1</sup> Mazouz Hacène



<b>Participer à l'initiation aux arts :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des activités artistiques au sein de la salle des jeunes.</li> <li>• Développer la culture cinématographique, musicale, littéraire à travers des actions comme le ciné-débat, décrypte ton rap...</li> <li>• Organiser des sorties et événements culturels</li> </ul>
<b>Répondre aux besoins de mobilité :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux jeunes de se déplacer sur les lieux de culture : cinéma, musée, concert, théâtre.</li> <li>• Encourager les adolescents à s'inscrire sur les rendez-vous culturels (action organisée à l'Oustal)</li> <li>• Favoriser l'organisation d'actions à l'extérieur du territoire.</li> </ul>

### C. Outils et modalités d'évaluation

Ces objectifs vont servir de ligne de conduite et d'indicateurs des valeurs portées par la salle des jeunes. A l'autre bout de la chaîne, les outils d'évaluation vont permettre, entre autres, de juger si nous avons pu atteindre ces objectifs ou pas. Les outils d'évaluation vont aussi permettre de jauger d'une part, la qualité des projets/actions proposés et d'autre part, l'appréciation du public touché par les différentes actions.

Ainsi, nous nous appuyerons sur les outils suivants pour évaluer nos différentes actions :

- La fréquentation grâce aux feuilles de présence de la salle des jeunes sera un premier outil d'évaluation d'un point de vue quantitatif.
- Les réunions de régulation : Chaque fin de semaine durant les vacances scolaires et chaque mercredi soir, les adolescents ayant fréquentés la salle des jeunes seront réunis afin de faire le point sur les activités qui ont été proposées, discuter tous ensemble de ce qui a plu et moins plu. Un animateur sera chargé de noter les remarques faites afin de pouvoir les prendre en compte pour les futurs temps d'accueil.
- Chaque projet spécifique sera évalué par un document rempli par le public concerné soit en fin de projet, soit régulièrement pour un projet à temporalité longue. Ce document sera propre à chaque projet.
- Enfin, des réunions d'équipe seront mises en place pour les périodes des vacances scolaires.

### III. Les activités

#### A. Les différents types d'activités proposées

La salle des jeunes est un lieu vivant. Ainsi une grande variété d'activités sont proposées.

D'un côté, les activités quotidiennes : Sport, jeux de société, informatique, sorties, activités manuelles et artistiques. Ce sont les activités que nous retrouverons les mercredis et pendant les vacances en dehors des projets.

De l'autre, les activités qui vont rentrer dans le cadre des projets. Ces projets peuvent eux même prendre des formes différentes : allant du simple projet d'activité ponctuelle au projet de séjour en passant par le projet de création d'un évènement, ou encore le projet culturel. Ces projets peuvent être à l'initiative des animateurs comme du public fréquentant la salle des jeunes. Il est difficile de définir ces projets en profondeur puisque chaque projet est différent. Cependant, tous ces projets auront en commun une chose : la méthodologie du projet. Cette méthodologie du projet va être un des axes majeurs de la pédagogie du projet qui va être développée ci-dessous.

#### B. Présentation de la pédagogie de projet, outil particulier du lieu

Tout d'abord, qu'est-ce qu'un projet ? Le projet a pour vocation d'atteindre un objectif et de répondre à une problématique. Pour atteindre cet objectif, une planification est nécessaire. Cette planification va prendre en compte trois étapes majeures qui pourront elles-mêmes être découpées en de nombreuses autres étapes : la conception, la mise en œuvre et l'évaluation.

La pédagogie de projet a pour vocation d'intégrer les adolescents dès l'étape de la conception d'un projet pour qu'ils soient acteurs et aient connaissance de tous les tenants et aboutissants qui ont permis d'atteindre la finalité que peut être un séjour, une action particulière, un évènement etc. Ce qui va donner aux jeunes, beaucoup plus de sens à l'activité à laquelle ils vont participer puisqu'ils auront conscience de tout le travail nécessaire à l'accomplissement de la finalité. La pédagogie de projet va permettre de travailler de nombreux objectifs que sont l'autonomie, l'apprentissage de nouvelles compétences, le travail en coopération, l'engagement social... En effet, la pédagogie de projet est très pragmatique. Les adolescents vont devoir répondre à des questions très concrètes qui vont leur permettre de passer de la simple réflexion à la concrétisation de leurs idées. La pédagogie de projet apprend aussi à se remettre en question puisqu'elle demande parfois de sortir de sa zone de confort et de ce que l'on connaît, pour apprendre de nouvelles compétences. Ainsi, il faut parfois se tromper et recommencer pour avancer.

Cette pédagogie est tout à fait adaptée au public accueilli à la salle des jeunes. En effet, les adolescents et jeunes majeurs ont besoin, pour devenir des adultes épanouis, d'apprendre à être autonome et à trouver des solutions face aux obstacles qu'ils vont rencontrer tout au long de leur vie. De plus, une des principales problématiques que l'on peut rencontrer avec cette tranche d'âge, est de capter leur attention mais aussi de les investir sur les activités. Le projet va permettre de répondre à leurs propres besoins mais aussi donner du sens à des activités notamment culturelles qui ne les auraient pas touchés autrement.

## C. Les modalités d'inscription et de participations à ces temps d'accueil et d'activités

Les temps d'accueil sur la salle des jeunes sont libres d'accès et gratuit pour tous les jeunes de 11 à 18 ans, les mercredis et durant les vacances scolaires. Les 18 - 25 ans y ont eux aussi accès mais dans le cadre du soutien à projet ou dans des temps destinés à leur tranche d'âge en particulier. La seule obligation étant de remplir une fiche de renseignements une fois par an (à la rentrée de septembre) qui permet à l'équipe d'animation d'avoir accès aux informations importantes concernant le public accueilli (personnes à joindre, allergies alimentaire, autorisation de partir seul, etc.). Il n'y a donc pas besoin de s'inscrire pour participer à ces temps. Cependant, dans le cadre de sortie ou de projet spécifique, il pourra être demandé de s'inscrire et parfois de participer financièrement dans un souci organisationnel. Lorsqu'il y a besoin de s'inscrire ou de participer financièrement, la précision est toujours faite en amont par le biais de la communication du centre social ou de l'animateur de la salle des jeunes. Enfin, toutes les démarches administratives se font avec une des chargées d'accueil du centre social.

## IV. Temps d'accueil, de vie quotidienne

### A. Principes généraux

Les jeunes sont libres de venir et de repartir de la salle des jeunes comme ils le souhaitent. Il n'y a pas d'obligation de présence à la demi-journée ou à la journée (sauf dans le cadre de sortie). Cependant, s'ils souhaitent repartir seuls, il faut que leurs parents en aient donné l'autorisation dans la fiche de renseignements, sinon il faut attendre que l'une des personnes autorisées viennent les récupérer. Lorsqu'ils arrivent, les jeunes doivent se présenter à l'animateur (le rituel en place étant de se checker) et noter leurs heures d'arrivée sur une fiche prévue à cet effet. Il en va de même pour le départ, les jeunes signalent à un animateur qu'ils partent et notent leurs heures de départ sur la fiche prévue à cet effet. Un règlement intérieur régule en grande partie les droits et les devoirs de chacun au sein de la salle des jeunes. Cependant, vu l'âge du public accueilli, l'équipe d'animation fait surtout appel au bon sens.

### B. Organisation des temps d'accueil, journée type

En dehors des évènements particuliers et des sorties :

- La première heure d'ouverture est un temps libre : baby-foot, lecture, ordinateur, jeux de société...
- Ensuite, l'activité est proposée aux jeunes.
- La dernière heure d'accueil est elle aussi un temps libre : baby-foot, lecture, ordinateur, jeux de société...
- Durant les vacances scolaires, la salle des jeunes reste ouverte pendant la pause méridienne.

Cependant, cette journée type est susceptible d'être modifiée régulièrement pour les besoins d'adaptations liés au projet, sorties et évènements particuliers.

## C. Accueil des enfants en situation de handicap, PAI et autres particularités

Comme la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées le stipule, l'accueil de public en situation d'handicap est obligatoire pour toute structure qui accueille du public. Au-delà de la loi, la salle des jeunes est un lieu ouvert à tous, sous réserve de faire partie de la tranche d'âge auquel il ou elle est destiné(e). Cet accueil nécessitera cependant un entretien préalable avec le ou les responsables légaux du jeune accueilli afin d'avoir connaissance des spécificités du handicap et de s'adapter au plus près aux besoins de cette personne. Administrativement, la fiche de renseignements remplie par les familles, possède une fiche sanitaire de liaison qui renseigne parmi d'autres informations : les allergies, les difficultés de santé et les recommandations des parents à prendre en compte pour un accueil de qualité de chacun des jeunes. Enfin, en cas de besoin, un Projet d'Accueil Individualisé peut être rempli par un médecin et les responsables légaux afin de préciser certaines informations médicales.

## V. L'équipe pédagogique

### A. Rôles et missions de chacun

#### **Le directeur/la directrice :**

##### ***Missions :***

- Accueillir et animer, en toute sécurité, les enfants dans le cadre du centre de loisirs.
- Gestion administrative du centre de loisirs : liste des présences, dossier administratif des enfants, rédaction et suivi des projets pédagogiques et éducatifs, gestions des documents animateurs (diplômes, contrats, etc.).
- Coordination de l'équipe d'animation : élaboration et mise en place du projet pédagogique, organisation des plannings des activités, choix des sorties et des thèmes, gestion des animateurs, gestions des conflits, mise en place de réunions de coordination.
- Suivi et accompagnement des stagiaires BAFA.
- Être disponible pour répondre aux questions des parents.
- Être disponible pour répondre aux questions des animateurs.
- Être à l'écoute des besoins des enfants et de leur rythme de vie.

##### ***Rôles :***

- Accueillir les familles (parents et enfants).
- Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants.
- Garantir la sécurité morale, physique et affective des animateurs.
- Définir les orientations stratégiques du centre de loisirs.
- Concevoir et animer les projets d'activités du centre de loisirs.
- Développer des partenariats.
- Gérer les parties administratives et financières.
- Gérer les locaux et les ressources humaines.
- Animer et piloter l'équipe de salariés.

## Les animateurs/animatrices :

### **Mission :**

- Accueillir et animer en toute sécurité, les enfants dans le cadre de l'accueil de loisirs.

### **Rôles :**

- Accueillir les familles (parents et enfants).
- Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants.
- Responsable du groupe d'enfants, il ou elle est le meneur de projets d'animation ou de démarches pédagogiques répondant aux objectifs du projet pédagogique.
- Membre de l'équipe d'animation, il ou elle s'intègre, participe et enrichit la vie de l'équipe d'animation à laquelle il ou elle appartient.
- Accompagnateur de projet, il ou elle permet l'expression, la réalisation et l'évaluation des projets d'enfants.
- Être à l'écoute des besoins des enfants et de leur rythme de vie

## B. Modalités de fonctionnement de l'équipe pédagogique

Pour les petites vacances, une journée de préparation commune est prévue afin de concevoir le programme d'activités, de faire le point sur le projet pédagogique, les objectifs qu'il fixe et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Dans le cadre des vacances d'été, trois jours sont prévus pour préparer la période. Durant la période d'activité l'équipe se partage les animations et projets (le directeur/la directrice anime aussi le groupe) bien que le directeur puisse parfois s'absenter pour des tâches administratives ou des rendez-vous. Dans ce cas, le directeur doit être facilement joignable (soit physiquement, soit par le biais du téléphone portable de la salle des jeunes). Enfin, chaque vendredi soir, un temps de réunion est prévu afin de faire le point sur la semaine : difficultés rencontrées, réajustement, informations importantes... Cette réunion vient en complément de tous les temps informels où les informations peuvent circuler entre l'équipe pédagogique.

## C. Accueil des Stagiaires

La salle des jeunes est amenée à accueillir des stagiaires BAFA, BAFD ou encore BPJEPS. L'équipe se doit d'être bienveillante dans l'accueil de ces différents stagiaires. L'équipe doit aussi donner la place aux stagiaires d'animer et de se confronter à la réalité du terrain. Le directeur / la directrice et les animateurs / animatrices doivent se rendre disponible pour répondre aux questions des stagiaires. Enfin, ce sera le directeur qui prendra en charge l'aspect administratif de l'accueil d'un stagiaire mais aussi l'évaluation, en prenant en compte l'avis des animateurs.

# VI. Le cadre, la loi, les règles de vie

## A. Le cadre et la loi

Les Accueils Collectifs de Mineur sont définis selon le code de l'action sociale et des familles. Ils sont sous l'autorité de la Direction Départemental de la Cohésion Social. La DDCS est donc l'interlocuteur

privilegié de la salle des jeunes. Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement comme la salle des jeunes doit respecter cinq obligations fondamentales :

- L'ALSH doit être déclaré officiellement auprès de la DDCS par le dépôt d'une fiche initiale (une fois par an) et le dépôt d'une fiche complémentaire pour chaque période de vacances.
- Respecter les taux d'encadrement (un animateur pour douze enfants maximums dans notre cas), la capacité d'accueil (la salle des jeunes est prévue pour accueillir vingt-quatre personnes) et les taux de diplômes dans l'équipe pédagogique (50% minimum de personnel encadrant diplômés).
- Avoir défini un projet éducatif ainsi qu'un projet pédagogique.
- Avoir souscrit à un contrat de responsabilité civile.
- Respecter les mesures d'hygiène et de sécurité : vaccinations obligatoires pour le personnel encadrant et les enfants accueillis, commission de sécurité pour les locaux...

## B. Les règles de vie

Afin que chacun puisse trouver sa place et passer un moment agréable au sein de la salle des jeunes, certaines règles de vie sont nécessaires. Une grande partie est consignée dans le règlement intérieur, les autres sont de l'ordre du bon sens. Ce règlement intérieur n'est pas figé, il est retravaillé régulièrement avec les jeunes fréquentant la salle des jeunes. Les points importants de ces règles de vie dont découle le règlement intérieur sont les suivantes :

- Le respect : politesse, matériel, la violence physique ou verbal est interdite.
- La sécurité : ni alcool, ni tabac, ni produits illicites ne sont autorisés dans la salle des jeunes.

L'équipe pédagogique est elle aussi soumise à ces règles de vie, ainsi les animateurs ne peuvent pas fumer devant les jeunes, des temps et des lieux seront définis à cet effet. L'usage de la violence, qu'elle soit physique ou verbale, est bien entendu interdit aussi de la part des animateurs.

## C. Outils mis en place : feuille d'inscriptions, comptabilisation des présences

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la salle des jeunes, des outils sont mis en place :

- La fiche de renseignements / fiche sanitaire : L'accueil au sein de l'Oustal est libre et gratuit, cependant il est obligatoire de remplir la fiche de renseignements afin que l'équipe pédagogique ait accès aux informations importantes concernant les jeunes de leur groupe tel que le numéro où joindre un responsable légal, les allergies, etc.
- Les inscriptions dans le cadre de sortie / projet / séjour : Certaines actions ou projets sont soumis à l'inscription afin de limiter les participants dans un soucis d'organisation.
- Comptabilisation des présences : La fiche de présences permet de comptabiliser les présences afin de pouvoir rendre compte de nos activités à certaines instances telle que la CAF.

## D. La communication avec les parents

La relation de confiance avec les parents des jeunes accueillis est nécessaire au bon fonctionnement de la salle des jeunes ainsi qu'à la constitution d'un groupe régulier permettant de s'investir dans des projets. La première et la plus constructive des manières de communiquer avec les parents est la rencontre physique lorsqu'ils déposent ou récupèrent leurs enfants de la salle des jeunes. Cependant, concernant les jeunes ayant la possibilité de venir et repartir seuls, il est plus difficile de rencontrer leurs parents. Dans ce cas, le site internet du centre social permet de faire circuler les informations importantes, souvent en termes d'organisation et à destination du groupe. Pour les informations concernant l'ensemble du groupe et pour des actions particulières, il est possible d'organiser des réunions afin de pouvoir présenter les projets et répondre aux interrogations des parents. Enfin, si le besoin s'en fait ressentir, nous pouvons contacter les parents par téléphone afin de les rencontrer individuellement.

## E. Rappel de la différence entre sanction et punition

«Sanctionner c'est faire preuve d'autorité en confrontant l'enfant à la réalité qui l'entoure. Punir c'est faire preuve de pouvoir et de puissance, en plaçant l'enfant dans l'impuissance et la soumission». Jacques Salomé : Psychosociologue.

La sanction et la punition sont les deux réponses utilisées pour répondre à la transgression d'une règle. Cependant, si la sanction est une réponse adaptée, la punition ne l'est pas. En effet, la punition est bien souvent une réponse émotionnelle de la personne détentrice de l'autorité à une transgression. La punition n'a donc pas forcément de sens, ne cherche pas à réparer la faute commise et peut même être vécue comme une injustice. A l'opposé, la sanction est une réponse réfléchie, à la hauteur de la transgression et dont le but va être de réparer la faute commise et d'avoir du sens. On parle d'ailleurs bien souvent de sanction éducative alors qu'on ne parle jamais de punition éducative. Pour qu'une sanction soit juste, il faut que quatre critères importants soient respectés :

- Il faut qu'il y ait une référence : loi ou règlement.
- La connaissance d'une réponse éducative au non-respect du règlement.
- Un garant connu du groupe (directeur, animateur) chargé de rappeler les règles et les conséquences d'une transgression de ces règles.
- La transgression doit être volontaire (sinon c'est une erreur, dans ce cas la sanction n'est pas la réponse adaptée).